



DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE PRISE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Demande déposée le 25/11/2024

N° DP 079195 24 E0158

Par : Madame Marie-Laure SORIN
Demeurant à : 78 route de Chaillou - Lieudit Souvigny
79250 NUEL-LES-AUBIERS

Pour : Changement de 3 menuiseries avec persiennes, 2 fenêtres de toit, ajout de pierres d'encadrement en façade et un conduit de poêle en toiture

Sur un terrain sis à : 78 route de Chaillou
F338

Surface de plancher construite :
0.00 m²

Destination : sans objet,

LE MAIRE,

VU la déclaration préalable susvisée, ayant fait l'objet d'un avis de dépôt affiché en mairie le 28/11/2024,
VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L421-4, R421-9 à R421-12, R421-13, R421-17, R421-18, et R421-23 à R421-25,
VU le plan local d'urbanisme de la communauté d'agglomération du bocage bressuirais, en date du 09/11/2021, mis à jour le 28/10/2022 et le 02/05/2023, ayant fait l'objet d'une mise en compatibilité le 21/03/2023, et d'une modification simplifiée le 30/01/2024,
VU le règlement de la zone A,
VU le document ajouté en cours d'instruction en date du 10/12/2024,

ARRETE

Article unique : le projet décrit dans la demande susvisée n'appelle pas d'opposition.

Le 12/12/2024

Le Maire



Le Maire et par délégation,
L'adjoint chargé de l'urbanisme
et de l'économie

Krôme **BARON**

PAGE 1 / 2